

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2009

1) Remplacement de M. Michel HAMON

M le maire rappelle que, lors de la précédente réunion, le conseil municipal avait défini le profil de l'agent destiné à remplacer Michel HAMON : grande polyvalence, des compétences marquées en espaces verts, une réelle capacité à concevoir des projets et des aménagements.

Il indique que ces exigences correspondent à un grade d'agent de maîtrise principal, et propose au conseil de créer ce poste.

A l'unanimité, le conseil décide la création d'un poste d'agent de maîtrise principal.

Il désigne les membres du jury de recrutement : M. Dupuis, président, Mmes Noury et Morel, MM. Ronceray et Diné.

2) Vente de terrains à La Lortière

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que trois parcelles du lotissement de la Lortière sont en cours d'acquisition, au prix de 8,50€ TTC/m² : lots n° 20 (742 m²) vendu à M. Pierrick LAMBERT, n°22 (535 m²) vendu à M. Laurent LESEC et n°16 (981 m²) vendu à M. Jérôme PIRON. A l'unanimité le Conseil accepte ces ventes, et autorise le maire et les adjoints à signer les actes qui seront établis par M^o Neveu, notaire à Fougerolles du Plessis.

3) Contrat entretien de l'alarme de la Mairie

M le maire indique qu'après une année de garantie de parfait achèvement, la société DURU-SECURITE propose d'établir un contrat d'entretien de l'alarme de la Mairie pour 121,10 € HT soit 144,84 €/an T.T.C. A l'unanimité, le conseil accepte ce contrat.

4) Indemnité au trésorier

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de reconduire l'indemnité de conseil à M. Paul RICHOU, receveur pour la fourniture de ses prestations de conseil, au taux de 100 % pour l'année 2009. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, soit : 489,12 €.

Le conseil municipal accepte également de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

5) Aménagement de la station d'épuration

Monsieur le Maire propose au conseil d'achever l'aménagement de la plate-forme de lavage à la station d'épuration. Il précise que les agents techniques ont réalisé une plate forme empierrée, entourée d'une bordure, et présente deux devis :

- un sol béton pour un montant de 3 012,38 € TTC, par l'entreprise Dodard ;

- un sol enrobé pour un montant de 2 211,89 € TTC, par l'entreprise STPO.

A l'unanimité, le conseil opte pour le revêtement en enrobé, pour un montant de 2 211,89€.

6) Signature de l'avenant avec la CAF

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer avec la CAF et la MSA l'avenant 2009 au contrat enfance jeunesse 2007-2010, qui sera présenté en fin d'année.

A l'unanimité, le conseil accepte.

7) Remplacement de Nelly Esnault

M. le Maire rappelle au conseil que, durant l'arrêt de travail de Mme Nelly ESNAULT, ses tâches ont été réparties entre Mlle Sandrine BESNIER et Mme Régine CARNET. Sandrine BESNIER devant suivre un stage de formation, il propose de recruter Mme Véronique GAUTIER en contrat à durée déterminé à raison de 16 heures par semaine, jusqu'au 11 décembre.

8) Questions diverses

- **Eclairage du stade**

M le maire indique au conseil que deux ampoules et une platine de commande de l'éclairage du stade de football route de Louvigné, sont hors d'usage. Le devis de réparation, établi par l'entreprise SANTERNE s'élève à 980 € HT soit 1 172,08 € TTC.

- **Décision budgétaire modificative**

M le maire propose au conseil d'adopter la décision modificative suivante au budget du lotissement de la Lortière :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre/Article		Libellé	Recettes	Dépenses
60	6045	Prestation, études		17 276,26 €
60	605	Travaux		46 942,70 €
70	7015	Vente parcelles	16 047,00 €	
77	773	Mandats annulés	2 388,00 €	
71	7135	Stocks	3 759,29 €	
74	7474	Subvention	42 024,67 €	
Décision modificative N°1			64 218,96 €	64 218,96 €
Pour mémoire BP			292 763,47 €	292 763,47 €
Total section de fonctionnement			356 982,43 €	356 982,43 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre/Article		Libellé	Recettes	Dépenses
33	3555	Stocks		3 759,29 €
16	16874	Avance commune	3 759,29 €	
Décision modificative N°1			3 759,29 €	3 759,29 €
Pour mémoire B.P.			292 763,47 €	292 763,47 €
Total section d'Investissement			296 522,76 €	296 522,76 €

Parallèlement, il propose d'inscrire dans le budget communal 45 783,96€ de virement supplémentaire au budget du lotissement.

Le conseil municipal accepte ces décisions modificatives à l'unanimité.

- **Marché de travaux pour les trottoirs rue de l'Airon et rue du Pâtis**

M Marcel Ronceray rend compte au conseil de la réunion de la commission des travaux qui s'est déplacée rue du Pâtis et rue de l'Airon. Il avise le conseil que des travaux supplémentaires, estimé à 13 000€ HT, sont à envisager pour les travaux de trottoirs.

M. Le maire indique que cet avenant au marché sera examiné lors d'une prochaine réunion.